

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MAGNUM GEL ANTS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2019-0039

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0020415-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MAGNUM GEL ANTS
ANTS GEL
ANTS BAIT
MAGNUM GEL FOURMIS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	MYLVA S.A.
	Adresse	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Numéro de l'autorisation	BE2019-0039	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0020415-0000	
Date de l'autorisation	29/08/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	29/09/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	MYLVA S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sant Galderic, 23 08395 Sant Pol de Mar (Barcelona) Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Industrial Operations, Alfred Nobel Stasse 50 D-40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Alte Heerstrasse D-41538 Dormagen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	0.01

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale / régionale Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/régionale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Appât en gel appliqué en gouttes / lignes - À l'intérieur / à l'extérieur - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées, professionnels et grand public (non professionnel)

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Monomorium pharaonis-fourmis Pharaon-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Linepithema humile-Fourmi Argentine-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Lasius niger-Fourmi des jardins-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur. Bâtiments résidentiels, industriels, publics, commerciaux ou institutionnels. À l'extérieur. Autour des bâtiments. Terrasses et jardins privés.
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Placez des taches ou des lignes de gel ou de points d'appât à proximité des sentiers de fourmis ou des endroits où des fourmis ont été observées, dans leurs nids ou dans les fissures et les crevasses des zones où des fourmis ont été détectées.
Taux et fréquences d'application	0,2 g / m ² (1 goutte = 1 ligne de 3 cm de longueur = 0,2 g d'appât en gel) - - Fréquence d'application: Après sept jours, inspectez les points d'application et renouvelez l'application si l'appât a été consommé. Fréquence du traitement: Trois mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Seringue, plastique: LDPE, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,, 9, 10 g d'appâts en gel

Cartouche, plastique: LDPE, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 50 g d'appâts en gel

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Il est recommandé de se laver les mains avant d'utiliser l'appât, afin d'éviter toute contamination par des odeurs nauséabondes telles que le tabac, etc.
Pas de produits chimiques à pulvériser ni à vaporiser à proximité des zones où MAGNUM GEL FOURMIS est appliqué, ils peuvent le contaminer et le rendre inappétent pour les fourmis.
Ne pas utiliser sur du bois ou des surfaces poreuses. Appliquez le produit sur un support non poreux au cas où vous ne trouveriez pas une place adéquate. par exemple. feuille de plastique.
Appliquez MAGNUM GEL FOURMIS sous forme de gouttes ou de lignes près des sentiers de fourmis, dans les zones où les fourmis sont présentes, comme dans leurs nids ou dans les fissures et les crevasses des zones où leur présence est détectée.
Inspectez fréquemment le point d'application.
En extérieur, lorsque les conditions ambiantes affectent le produit (pluie, forte exposition au soleil, saleté, etc.), le produit doit être appliqué de nouveau.
Le produit a montré une efficacité supérieure à 90% de mortalité en 15 jours.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter le contact des enfants ou des animaux avec la surface traitée.
Appliquer sur les zones non soumises à un nettoyage fréquent.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Appât en gel appliqué en boîte d'appât - À l'intérieur / à l'extérieur - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées, professionnels et grand public (non professionnel)

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Linepithema humile-Fourmi Argentine-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur À l'intérieur. Bâtiments résidentiels, industriels, publics, commerciaux ou institutionnels. À l'extérieur. Autour des bâtiments. Terrasses et jardins privés.
Méthode(s) d'application	En boîtes d'appâts - Boîtes d'appâts prêtes à l'emploi
Taux et fréquences d'application	0,4 à 0,9 g / m ² , en fonction du niveau d'infestation, répartis en plusieurs stations d'appât pour une meilleure efficacité. - - Par exemple, placez 2 à 4 stations avec 5 grammes d'appâts par 22 m ² . Fréquence d'application: Après sept jours, inspectez les points d'application et installez un nouveau poste d'appât si l'appât a été consommé et que l'infestation n'est pas encore contrôlée. Fréquence du traitement: Trois mois après la fin de l'infestation, le traitement peut être répété.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pièges en plastique de 1, 2, 3, 4, 5 et 6 grammes d'appâts en gel

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Gel-appât dans des pièges transparents (appâts stations)
Ouvrez le piège: coupez l'extrémité du piège sur la ligne prédécoupée où ils passeront les fourmis.

Activez le piège: poussez complètement la capsule jusqu'à ce que le gel soit déposé dans le compartiment central.
Lorsqu'ils sont utilisés à l'extérieur, les lieux exposés à la lumière directe du soleil ou aux précipitations doivent être évités.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les stations ne doivent pas être traitées après ouverture.
Ne jamais introduire les doigts dans les trous du poste à appâts.
Enlevez les stations d'appâts à la fin du traitement (après 1 à 3 mois).

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

MAGNUM GEL FOURMIS est un insecticide à base d'appât gel contre les fourmis tropicales et les fourmis de jardin (*Monomorium pharaonis*, *Linepithema humile*, and *Lasius Niger*), destiné à être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments privés et commerciaux. Il peut être appliqué en utilisant des cartouches / seringues pour contrôler les espèces des trois fourmis. Il peut également être appliqué en plaçant des stations d'appâts pour contrôler *Linepithema humile*.

Après une inspection approfondie pour déterminer le niveau d'infestation (faible ou élevé), placez les points d'appât où les fourmis sont détectées.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et respectez toutes les instructions fournies.

Éliminer les sources de nourriture alternatives susceptibles de faire concurrence aux zones proches.

Appliquez MAGNUM GEL FOURMIS dans les zones où se trouvent des fourmis, par exemple dans leur nid, près de sentiers pour fourmis ou dans les fissures et les crevasses des zones où leur présence est détectée. En extérieur, utilisez (terrasses, patios, cours ou jardins), appliquez MAGNUM GEL FOURMIS aux endroits où il est le plus susceptible de trouver des fourmis: gouttières, corniches, où des fils et des tuyaux pénètrent dans la structure du bâtiment ...

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas appliquer le produit (gel et boîte d'appât) dans les zones récemment traitées avec un autre insecticide.

Ce produit doit être utilisé en alternance avec d'autres produits ne contenant pas le même a.s. éviter les populations résistantes.

Le produit ne doit être appliqué de nouveau que jusqu'à ce que l'organisme nuisible soit contrôlé.

Utiliser le produit aux doses et aux intervalles recommandés.

Suivez les instructions pour éviter les risques pour l'environnement.

Lorsqu'il est utilisé autour des bâtiments, ne pas appliquer près des drains. si la zone traitée est raccordée à la collecte des eaux de pluie ou aux égouts, utilisez-la uniquement dans des zones non susceptibles d'être submergées ou mouillées, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et des eaux de nettoyage.

Le produit doit être appliqué de manière sécurisée afin de minimiser le risque de consommation par les animaux ou les enfants.

Ne jetez pas le produit sur le sol, dans les cours d'eau, dans l'évier ou dans les égouts.

Éviter le rejet dans l'environnement (P273).

Usage professionnel ayant des compétences démontrées:

- Le produit ne peut pas être appliqué sur des surfaces où des aliments / aliments pour animaux sont préparés, consommés ou stockés.

- Le produit sera appliqué dans l'industrie alimentaire en l'absence de denrée alimentaire, sauf dans les magasins où les produits stockés sont conservés dans un emballage approprié.

- Des mesures appropriées doivent être prises afin de garantir que les aliments, le matériel ou les ustensiles manipulés sur des sites précédemment traités avec le produit ne contiennent pas de résidus de la substance active.

Usage non professionnel (grand public) / professionnel:

- Ne pas appliquer sur des surfaces ou des ustensiles pouvant entrer en contact avec des aliments pour animaux / des denrées alimentaires.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Procédures de base des premiers secours:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas de retirer les lentilles de contact.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon, sans frotter.

Si nécessaire, emmener la personne à l'hôpital et lui montrer l'étiquette ou l'emballage si possible. ne laissez pas la personne empoisonnée seule.

Conseils médicaux pour les médecins et le personnel sanitaire

Traitement symptomatique et de soutien.

SI UN AVIS MÉDICAL EST NÉCESSAIRE, AVOIR LE CONTENANT OU L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT ET CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement:

Précautions environnementales: Évitez la contamination des drains, des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que du sol.

Méthodes de nettoyage: Récupérer le produit de la zone touchée avec un mouchoir jetable humide et le jeter avec les ordures ménagères. En cas de déversement sur l'eau, éviter la propagation en utilisant des dispositifs de barrière appropriés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la législation nationale / régionale. Contact avec les autorités compétentes si la situation ne peut pas être contrôlée.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale/régionale (P501).

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les autres déchets (insectes morts) conformément à la réglementation nationale/régionale.

À la fin de la campagne de traitement, ramassez les boîtes à appâts pour les éliminer.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

La stabilité au stockage de ce produit dans son emballage d'origine est de 3 ans dans des conditions normales de stockage.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Maintenir les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Il est recommandé de stocker le produit à une température comprise de préférence entre 5 ° C et 45 ° C.

6. Autres informations

Le produit contient une substance amérissant qui le rend répulsif pour les personnes ou les animaux.

Pour professionnels ayant des compétences démontrées uniquement :

Les utilisateurs doivent informer si le traitement est inefficace et signaler directement au détenteur de l'autorisation tout signal alarmant qui pourrait être considéré comme un développement de résistance.